



DEVELOPMENT COMMITTEE  
(Joint Ministerial Committee  
of the  
Boards of Governors of the Bank and the Fund  
On the  
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



**DC/2000-20**

**Le 13 septembre 2000**

**L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE :  
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES ACTIVITÉS  
DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

Veillez trouver ci-joint une note d'information sur l'Architecture financière internationale : Rapport intérimaire sur les activités du Groupe de la Banque mondiale préparée par les services de la Banque mondiale pour la réunion du 25 septembre 2000 du Comité du développement. Les ministres peuvent souhaiter aborder ce thème dans leurs déclarations écrites.

\* \* \*

**Le présent document faisant l'objet d'une diffusion restreinte, il est demandé à ses destinataires de respecter son caractère confidentiel et de s'abstenir de le reproduire ou de le citer.**

# **RAPPORT INTÉRIMAIRE**

**sur**

## **L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE : *Les activités du Groupe de la Banque mondiale***

préparé par les services de la Banque mondiale  
pour le Comité du développement

Le 25 septembre 2000

Le 8 août 2000

## Rapport intérimaire

sur

### L'architecture financière internationale :

#### Les activités du Groupe de la Banque mondiale

### Table des matières

<b>I.</b>	<b>Contexte.....</b>	<b>1</b>
<b>II.</b>	<b>Application des normes.....</b>	<b>4</b>
<b>III.</b>	<b>Secteur financier.....</b>	<b>6</b>
<b>IV.</b>	<b>Gouvernement d'entreprise .....</b>	<b>7</b>
<b>V.</b>	<b>Comptabilité et audit .....</b>	<b>9</b>
<b>VI.</b>	<b>Insolvabilité et droits des créanciers.....</b>	<b>10</b>
<b>VII.</b>	<b>Gestion de la dette .....</b>	<b>12</b>
<b>VIII.</b>	<b>Protection sociale.....</b>	<b>14</b>

### ANNEXES

- 1. État d'avancement des activités relatives à l'application des normes et des codes**
- 2. Modules RRNC : Évaluations achevées et en cours**
- 3. Processus RRNC et activités Banque-FMI dans les pays**

## I. Contexte

1. Le Groupe de la Banque mondiale joue un rôle important dans les efforts déployés pour renforcer l'architecture financière internationale. Un rapport intérimaire a été présenté à ce sujet au Comité du développement en mars 2000. La présente note, reprenant le cadre tracé dans ce rapport, fait le point sur l'état d'avancement des activités de la Banque dans plusieurs domaines : application des normes, évaluations du secteur financier, gouvernement d'entreprise, comptabilité et audit, insolvabilité et droits des créanciers, gestion de la dette, et protection sociale.
2. À la suite des crises financières qui ont frappé le Mexique et l'Asie de l'Est, la communauté internationale a lancé une série d'initiatives en vue de renforcer l'architecture financière internationale. En l'absence de définition établie, on peut considérer, de manière générale, que l'architecture financière internationale fait référence à un cadre et un ensemble de mesures destinés à prévenir les crises et à mieux les gérer dans un environnement financier international en cours d'intégration. Plusieurs volets du programme de travail visant à prévenir et à résoudre les crises sont axés sur les faiblesses du système financier international, ce qui nécessite une action collective au niveau mondial. Cependant, il est généralement reconnu que la stabilité financière internationale dépend aussi de l'existence de systèmes nationaux solides, ce qui signifie que des mesures doivent être prises également au niveau des pays. Le tableau 1 résume les principales propositions formulées pour renforcer l'architecture financière internationale au regard des deux objectifs fondamentaux : la prévention et la résolution des crises. Comme le montre ce tableau, les tâches à accomplir par la communauté internationale et par les différents pays sont à la fois vastes et interdépendantes, et elles font intervenir un grand nombre d'institutions et de partenaires internationaux<sup>1</sup>.
3. Le rôle de la Banque mondiale dans le cadre de ce programme de travail est déterminé par son *mandat*, consistant à réduire la pauvreté, sa familiarité avec les pays en développement auprès desquels elle intervient en tant qu'*institution internationale de développement*, et ses *avantages comparatifs en ce qui concerne les questions sociales et structurelles*. Il est demandé plus particulièrement à la Banque d'intensifier ses efforts dans un certain nombre de domaines qui occupent une place primordiale dans ce programme de travail<sup>2</sup> :

---

<sup>1</sup> Étant donné qu'il existe des documents sur les diverses initiatives en cours, la présente note n'envisage pas les questions traitées ou les activités menées par d'autres organisations ou dans d'autres domaines. À ce sujet, voir en particulier le rapport général du FMI intitulé « Rapport du Directeur général par intérim au Comité monétaire et financier international sur l'état d'avancement de la réforme du FMI et du renforcement de l'architecture du système monétaire international », 12 avril 2000, et le rapport des ministres des finances du G-7 aux chefs d'État et de gouvernement sur le renforcement de l'architecture financière internationale, Fukuoka, 8 juillet 2000.

<sup>2</sup> Ces efforts sont aussi en relation avec le rôle de la Banque mondiale dans le domaine des biens publics internationaux, décrit dans le projet de rapport SecM2000-433 du 21 juillet 2000 intitulé « Poverty Reduction and Global Public Goods: Issues for the World Bank in Supporting Global Collective Action », et ils font partie intégrante de l'appui de la Banque au développement des pays, décrit dans le projet de rapport SecM2000-435 du 21 juillet 2000 intitulé « Aider au développement national : le rôle de la Banque mondiale et les instruments employés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ».

<b>Tableau 1. L'architecture financière internationale : résumé des tâches à accomplir</b>		
<b>Objectif</b>	<b>Mesures internationales</b>	<b>Mesures nationales</b>
<i>Prévention des crises</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la diffusion de l'information et la transparence chez tous les acteurs du marché</li> <li>• Éliminer les distorsions de nature réglementaire dans les prêts internationaux</li> <li>• Améliorer la gestion des risques par les institutions fortement endettées et leurs contreparties</li> <li>• Élaborer des normes et codes internationaux, les diffuser et veiller à leur application</li> <li>• Renforcer la surveillance</li> <li>• Accroître la participation du secteur privé à la prévention des crises</li> <li>• Mobiliser des fonds publics d'action conjoncturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la transparence sur les marchés nationaux</li> <li>• Renforcer les systèmes financiers et leurs fondements, notamment grâce à l'application des normes internationales</li> <li>• Renforcer la gestion de la dette</li> <li>• Établir des régimes de taux de change appropriés et cohérents</li> <li>• Établir un calendrier approprié et des mesures de sauvegarde pour la libéralisation des comptes de capital</li> <li>• Renforcer les filets de sécurité sociale</li> </ul>
<i>Résolution des crises</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités et les instruments d'aide financière publique</li> <li>• Établir un cadre et des modalités de participation du secteur privé à la résolution des crises</li> <li>• Établir des politiques et des mesures de sauvegarde pour prêter aux pays ayant des arriérés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des mécanismes efficaces de dépôt de bilan et de règlement des créanciers</li> <li>• Appuyer la restructuration financière et celle des entreprises</li> <li>• Remédier aux conséquences des crises sur le plan social</li> </ul>

- En premier lieu, la Banque aide les pays à identifier les causes sociales et structurelles de vulnérabilité et à s'attaquer aux faiblesses politiques et institutionnelles qui en sont à la racine. Si cet aspect a été de tout temps au coeur des activités de la Banque, la vague récente de crises a mis en lumière la nécessité d'axer les efforts de manière plus systématique sur les fondements essentiels de l'intégration au système financier international. Ces fondements — qui constituent les éléments de base d'une économie de marché — sont aussi la clé du développement économique et de la réduction de la pauvreté. C'est pourquoi la consolidation des institutions et systèmes nationaux, qui revêt une importance cruciale pour prévenir les crises au niveau des pays, occupe une place centrale dans les préoccupations de la Banque en sa qualité d'institution de développement. Jusqu'à présent, la Banque s'est surtout employée à affiner les diagnostics, mais ce faisant, elle a pour objectif primordial d'établir de meilleures bases pour renforcer les capacités dans le cadre des stratégies d'assistance mises en oeuvre à la demande des pays.

- Deuxièmement, la Banque participe aux efforts visant à renforcer la gestion économique et financière à l'échelle mondiale, dans les domaines où elle dispose d'avantages comparatifs, tout en aidant les pays en développement à faire prendre en compte leurs points de vue et leur expérience dans les discussions en cours sur les réformes. En particulier, elle contribue aux activités entreprises pour élaborer des normes et codes internationaux, les diffuser, les évaluer et les mettre en application.
  - Troisièmement, la Banque aide les pays à faire face aux crises financières et à en gérer les conséquences. S'il ne lui revient pas de fournir des liquidités à grande échelle, elle a un rôle essentiel à jouer pour aider les pays à minimiser les conséquences sociales des crises (en leur apportant notamment une aide pour en absorber les effets budgétaires), appuyer les réformes structurelles à moyen terme qui favoriseront le redressement économique (comme la restructuration financière et celle des entreprises) et aider à susciter ou à restaurer les flux de capitaux privés.
4. L'ampleur et la complexité des tâches à accomplir font plus que jamais ressortir l'importance des partenariats, dans lesquels la Banque fait pleinement jouer ses avantages comparatifs dans certains domaines et remplit des fonctions d'appoint dans d'autres domaines. À cet égard, le renforcement de la collaboration avec le FMI revêt une importance cruciale.
- Les crises et l'instabilité financières font reculer les perspectives de développement et de réduction de la pauvreté. Les mesures nécessaires pour atténuer la vulnérabilité aux crises — renforcement des institutions et mise en place des infrastructures d'une économie de marché — sont aussi les mesures indispensables à un développement sain.
  - Le développement à long terme et la réduction de la pauvreté passent par une approche globale des politiques au niveau national — c'est-à-dire qu'il faut à la fois des politiques favorisant la stabilité macroéconomique et des politiques structurelles et sociales de nature à accélérer la croissance et à assurer une répartition équitable de ses fruits.
  - Renforcement de la surveillance et développement des capacités sont complémentaires. La surveillance est du ressort du FMI, qui se doit de l'améliorer pour répondre aux défis posés par le nouvel environnement financier international. Le FMI élargit la couverture thématique de ses activités de surveillance en se servant des analyses de la Banque sur les aspects sociaux et structurels. En retour, les diagnostics plus fins qui résultent de l'amélioration de la surveillance peuvent aider à identifier les mesures requises pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et de développement, et guider les efforts de la Banque en matière de renforcement des capacités.
5. En réponse à cette nécessité impérieuse de renforcer leur collaboration, la Banque et le FMI ont lancé conjointement trois initiatives importantes concernant l'architecture financière internationale : a) les *Rapports sur le respect des normes et des codes* ; b) le *Programme d'évaluation du secteur financier* ; et c) l'élaboration de *Lignes directrices pour la gestion de la dette publique* et d'un *Manuel du praticien* complémentaire sur la création de marchés nationaux des titres de créance publics. En outre, la Banque a renforcé les partenariats visant à promouvoir un gouvernement d'entreprise de qualité, de bonnes pratiques de comptabilité et d'audit, et des régimes d'insolvabilité efficaces. Enfin, elle s'attache à gérer la dimension

sociale des crises économiques et à renforcer la protection sociale afin d'aider les pauvres à faire face aux effets des chocs économiques. Tout en contribuant à consolider l'architecture financière internationale, toutes ces activités permettront d'améliorer les capacités de diagnostic de la Banque, qui sera ainsi en mesure de mieux définir les axes de ses stratégies d'assistance aux pays qui sont ses clients.

## II. Application des normes<sup>3</sup>

6. **Justification.** À la suite des crises financières de la fin des années 90, la communauté internationale a pris conscience de la nécessité de définir des normes pour renforcer l'architecture du système financier international. Dans le contexte de l'intégration des marchés des capitaux, si des crises financières se produisent dans certains pays, elles risquent de mettre en péril la stabilité financière à l'échelle mondiale. On est ainsi amené à considérer comme des biens publics fondamentaux un ensemble minimum de normes internationales conçues pour bénéficier à la fois aux systèmes internationaux et aux systèmes nationaux. Sur le plan international, ces normes renforcent la transparence et la surveillance multilatérale. En permettant de mieux identifier les faiblesses susceptibles d'engendrer une vulnérabilité économique et financière, et en renforçant l'efficacité et la discipline du marché, elles contribuent en définitive à consolider l'économie mondiale et à la préserver des crises. Sur le plan national, elles servent de référence pour identifier les vulnérabilités et fournissent des orientations pour les réformes. Cependant, pour qu'elles remplissent véritablement ces fonctions, il est nécessaire d'évaluer la portée et l'application de ces normes dans le contexte de la stratégie globale de développement de chaque pays, de façon à les adapter aux circonstances locales.

### Discussions sur les normes et le rôle de la Banque dans les enceintes internationales

Des discussions sont en cours dans plusieurs enceintes internationales pour formuler des normes et les mettre en application. Il s'agit en particulier du Forum sur la stabilité financière (FSF), du G-7, du G-20 et du CMFI. Le premier rapport du groupe de travail du FSF sur l'application des normes, daté du 8 mai 2000, identifie 12 normes fondamentales (dont 11 faisant l'objet d'évaluations RRNC Banque-FMI et figurant à l'annexe 1, plus une norme concernant l'« intégrité du marché ») et propose une stratégie exhaustive pour en assurer l'application, en faisant appel à la fois aux incitations du marché et à des mesures incitatives officielles. De l'avis du FSF, la Banque mondiale et le FMI doivent jouer un rôle clé dans l'exécution de cette stratégie.

Le rapport des ministres des finances du G-7 aux chefs d'État et de gouvernement sur le renforcement de l'architecture financière internationale, daté du 8 juillet 2000, souligne l'importance des normes et codes internationaux, et approuve l'évaluation des 12 normes proposées par le FSF, en précisant que « le FMI et la Banque mondiale devront aider les pays à élaborer des plans d'action pour assurer l'application de ces codes et normes. » D'autre part, le G-20 et le CMFI ont accueilli favorablement la collaboration instaurée entre la Banque et le FMI pour procéder aux évaluations du respect des normes.

<sup>3</sup> Pour plus de détails, voir la note conjointe Banque-FMI SecM2000-192 du 12 avril 2000 intitulée « Report on the Observance of Standards and Codes (ROSCs) : An Update ».

7. **Rôle de la Banque.** La réflexion engagée dans les enceintes internationales sur les normes à établir pour favoriser la stabilité financière a eu pour effet d'élargir le champ initial des efforts : il ne s'agit plus simplement de diffusion des données et de transparence des systèmes financiers, mais d'un programme de travail beaucoup plus vaste, qui englobe (sans que cette liste soit exhaustive) la supervision des marchés financiers, le gouvernement d'entreprise, les bonnes pratiques de comptabilité et d'audit, ainsi que les systèmes efficaces d'insolvabilité et de droits des créanciers (voir annexe 1). La Banque est appelée à jouer un rôle de premier plan dans l'exécution de ce programme de travail, qui est d'une importance cruciale pour assurer l'intégration aux marchés financiers internationaux et le succès des efforts de développement.
8. Sur le plan international, la Banque est bien placée pour faire prendre en compte les points de vue et l'expérience des pays en développement dans les discussions en cours, et pour contribuer à l'élaboration de normes et de méthodes d'évaluation dans les domaines où elle dispose d'avantages comparatifs. Au niveau national, l'existence de normes internationales et de méthodes d'évaluation appropriées aidera la Banque à établir des diagnostics pertinents sur les causes de vulnérabilité et guidera les efforts de réforme et de renforcement des capacités.
9. **État d'avancement des activités.** Le FMI et la Banque ont préparé un grand nombre d'évaluations sommaires du respect des normes directement en rapport avec la stabilité financière. Ces évaluations sont réunies sous forme de « modules » dans des classeurs par pays qui constituent les « *Rapports sur le respect des normes et des codes* » (RRNC). Dans le cadre de cette approche modulaire, le FMI se charge d'élaborer les modules concernant la diffusion des données et la transparence des finances publiques. Les modules pour le secteur financier sont établis dans le cadre du *Programme d'évaluation du secteur financier* (PESF) mis en oeuvre conjointement par la Banque et le Fonds. Il a été demandé à la Banque de procéder à des évaluations dans trois autres domaines couverts par les RRNC : gouvernement d'entreprise, comptabilité et audit, insolvabilité et droits des créanciers.
10. À la fin juillet 2000, près de 100 modules avaient été produits pour une trentaine de pays industriels et en développement. Près de la moitié de ces modules ont été préparés dans le cadre du programme PESF conjoint Banque-FMI. En outre, les six premiers projets de modules issus des *Évaluations du gouvernement d'entreprise* effectuées par la Banque seront bientôt achevés (voir annexe 2).
11. **Prochaines étapes.** Dans les 12 mois à venir, le FMI doit produire environ 40 modules concernant la diffusion des données et la transparence des finances publiques. Il est prévu de conduire 24 nouveaux exercices PESF qui permettront d'élaborer au moins 48 modules RRNC supplémentaires<sup>4</sup>. En outre, la Banque doit entreprendre 18 nouvelles évaluations concernant le gouvernement d'entreprise, la comptabilité et l'audit, et l'insolvabilité et les droits des créanciers. Les classeurs RRNC qui en résulteront faciliteront les études de la Banque et du FMI sur les différents pays (voir annexe 3). Au sein du FMI, les modules seront inclus dans les documents de référence pour les consultations au titre de l'article IV. Au sein

---

<sup>4</sup> Dans le cadre de chaque exercice PESF, on évalue au moins deux modules : principes de Bâle et transparence des politiques monétaire et financière ; mais on peut aussi y inclure d'autres modules concernant la réglementation des marchés des valeurs mobilières, la réglementation des assurances, et les systèmes de paiement et de règlement.



de la Banque, ils contribueront à l'analyse des politiques et aux diagnostics (notamment dans le cadre des *Études sociales et structurelles*) et serviront à l'élaboration des *Stratégies d'assistance aux pays*. Les administrateurs des deux institutions examineront les résultats des évaluations pilotes à la fin de l'année civile 2000.

### III. Secteur financier

12. **Justification.** Les crises financières récentes et leur débordement au-delà des frontières nationales ont souligné la nécessité de mieux identifier les risques et les vulnérabilités du secteur financier, et d'appliquer sans tarder des mesures de correction afin d'accroître la résilience aux crises et de favoriser un développement sain du secteur financier.
13. **Rôle de la Banque.** Dans la réforme du secteur financier, la Banque et le FMI jouent des rôles différents, mais complémentaires. Le FMI s'occupe des événements du secteur financier qui sont susceptibles d'affecter la stabilité macroéconomique et financière. Tandis que la Banque, conformément à son mandat de développement, s'efforce de consolider le secteur financier de façon à faciliter la croissance économique et à réduire les risques d'instabilité, tout en assurant aux pauvres un accès à des services financiers.
14. **État d'avancement des activités.** Un *Comité de liaison pour le secteur financier* (FSLC) a été créé en septembre 1998. Il a pour but de renforcer la coordination des opérations de la Banque et du FMI, afin d'assurer que des conseils et un appui appropriés et cohérents soient fournis en temps voulu aux pays membres et que les experts des deux institutions soient utilisés de manière optimale. Le FSLC a lancé une série d'initiatives en vue d'améliorer le flux de l'information et la coordination des activités dans le secteur financier ; il a notamment organisé des réunions avec les départements régionaux des deux institutions et a élaboré des lignes directrices pour la collaboration entre la Banque et le Fonds dans le cadre des activités relatives au secteur financier (*Guidelines on the Collaboration between the Bank and the Fund in Financial Sector Work*), qui ont été diffusées en juin 1999.
15. En mai 1999, la Banque et le FMI ont lancé conjointement le PESF sous l'égide du FSLC. Il s'agit d'une opération pilote d'une durée d'un an, dans le cadre de laquelle sont effectuées des évaluations visant à : identifier les forces, les vulnérabilités et les risques du système financier ; déterminer les priorités de développement du secteur et les besoins en assistance technique ; évaluer dans quelle mesure les normes internationales applicables et les bonnes pratiques sont respectées ; vérifier si les principales causes de risque et de vulnérabilité sont gérées adéquatement ; et aider à formuler des politiques apportant des réponses appropriées. Durant la phase pilote, 12 pays ont fait l'objet d'une évaluation<sup>5</sup>.
16. Les rapports du PESF contiennent des recommandations importantes et définissent les activités prioritaires qui doivent être entreprises. Le FMI se sert des éléments contenus dans ces rapports pour élaborer les *Évaluations de la stabilité du système financier* (ESSF), qui mettent en relief les aspects à prendre en considération dans les activités de surveillance et qui font partie des documents remis aux administrateurs dans le cadre des consultations au

---

<sup>5</sup> Ces pays étaient les suivants : Afrique du Sud, Cameroun, Canada, Colombie, El Salvador, Estonie, Hongrie, Inde, Iran, Irlande, Kazakhstan et Liban.

titre de l'article IV. Au sein de la Banque, les rapports du PESF servent à préparer les *Évaluations du secteur financier* (ESF) qui sont présentées aux administrateurs. Ces évaluations sont utilisées pour élaborer les *Stratégies d'assistance aux pays* (SAP) et se traduisent par des prêts et d'autres services<sup>6</sup>. Tout en permettant d'améliorer le dialogue avec les clients et d'apporter davantage de rigueur dans les conseils formulés à leur intention, le programme a d'ores et déjà abouti à une amélioration sensible de la coordination des activités de la Banque et du Fonds<sup>7</sup>.

17. **Prochaines étapes.** À l'issue de l'examen des résultats de la phase pilote du PESF qui a eu lieu au printemps 2000, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque ont décidé d'étendre le programme à 24 autres pays durant l'exercice 01. Cette expansion répond à une forte demande de la part des clients. Si la participation est volontaire, on s'efforce de couvrir des pays divers par leur localisation géographique, leur dimension et la complexité de leur système financier.
18. Les résultats des évaluations intégrées du secteur financier réalisées dans le cadre du PESF ont déjà permis d'approfondir le dialogue avec les pays membres au sujet des mesures devant être prises en priorité. Particulièrement importante sera la suite donnée à ces évaluations, dont les conclusions seront utilisées pour préparer les stratégies d'assistance aux pays et serviront de fondement pour les études opérationnelles de la Banque.

#### IV. Gouvernement d'entreprise

19. **Justification.** De plus en plus de pays sont amenés à constater qu'un gouvernement d'entreprise de qualité est la clé d'un développement sain du secteur financier et du secteur des entreprises, car il permet d'améliorer globalement la conduite des affaires et la gestion des risques. Il joue un rôle important non seulement pour attirer des capitaux étrangers à long terme, mais aussi pour développer et diversifier les marchés des capitaux locaux — en offrant aux investisseurs la protection requise pour les encourager à faire des placements. Enfin, tout en favorisant la stabilité financière, il permet aux entreprises d'avoir accès à des capitaux plus facilement et à un moindre coût. Cependant, dans un grand nombre de pays, le gouvernement d'entreprise peut difficilement évoluer en raison des multiples faiblesses qui marquent les cadres incitatifs interne et externe.
20. Si les systèmes en vigueur varient considérablement d'un pays à un autre, il existe un large consensus sur les objectifs et les principes qui font la qualité d'un gouvernement d'entreprise. De manière générale, un gouvernement d'entreprise approprié se caractérise par le fait qu'il se fonde sur des aspects de l'environnement économique, des lois, des réglementations et des pratiques qui, par leur conjugaison, constituent un cadre de nature à inciter les entreprises à

---

<sup>6</sup> Voir par exemple la SAP en préparation pour le Kazakhstan, le récent rapport intérimaire sur la SAP pour la Colombie, et les études économiques et sectorielles complémentaires sur la réforme des pensions et la gestion de la dette au Liban.

<sup>7</sup> Les Conseils d'administration du FMI et de la Banque ont examiné le PESF à deux reprises et un nouvel examen est prévu à la fin de cette année. Pour plus de détails, voir le rapport intérimaire sur le PESF SecM2000-130, daté du 16 mars 2000. Un nouveau rapport intérimaire sera présenté en septembre 2000.

maximiser la valeur à long terme des avoirs de leurs actionnaires, tout en respectant les intérêts des parties prenantes et de la société dans son ensemble<sup>8</sup>.

21. **Rôle de la Banque.** Les activités de la Banque dans ce domaine s'inscrivent dans le cadre plus vaste des efforts visant à promouvoir le développement du secteur financier et du secteur privé. Plus précisément, la Banque entend aider les pays en développement à renforcer leur système de gouvernement d'entreprise pour améliorer le profil de risque des sociétés et pour développer et diversifier les marchés des capitaux, de façon à stabiliser les flux financiers. À ce stade, elle met surtout l'accent sur les droits des actionnaires et sur les responsabilités du Conseil d'administration des sociétés dont les actions sont cotées en bourse.
22. **État d'avancement des activités.** De concert avec l'OCDE, le Secrétariat du Commonwealth et d'autres institutions, la Banque a élaboré un modèle de diagnostic pour évaluer les régimes de gouvernement d'entreprise dans les pays en développement. Ce modèle doit permettre d'identifier les insuffisances du cadre dans lequel s'insère le gouvernement d'entreprise et de jeter les fondements d'un dialogue sur l'étendue et le calendrier des réformes à entreprendre. À l'aide d'une ébauche de ce modèle, la Banque a entrepris six *Évaluations du gouvernement d'entreprise* (Brésil, Inde, Malaisie, Pologne, Turquie et Zimbabwe) qui seront bientôt achevées. Ces exercices consistent à examiner l'environnement économique et légal du pays et à faire une analyse concise de la structure du marché des capitaux et du cadre réglementaire et légal du gouvernement d'entreprise.
23. La Banque s'emploie aussi à promouvoir le dialogue sur la réforme du gouvernement d'entreprise en organisant, en collaboration avec l'OCDE, des *Tables rondes régionales sur le gouvernement d'entreprise* qui sont le lieu d'un débat structuré entre le secteur public et le secteur privé. Ce processus doit aboutir à l'élaboration d'un « papier blanc » se fondant sur les discussions et les analyses des tables rondes pour proposer des stratégies de réforme, en se servant des Principes de l'OCDE comme cadre conceptuel. Une table ronde s'est réunie pour la deuxième fois en Asie pour discuter des problèmes de transparence. Une table ronde a été établie également en Amérique latine et une autre, de dimension nationale, se réunit régulièrement (deux fois par an) en Russie.
24. **Prochaines étapes.** Durant l'exercice 01, il est prévu d'utiliser un modèle de diagnostic amélioré pour entreprendre six nouvelles évaluations, dont les résultats seront exploités dans les études opérationnelles de la Banque. De nouvelles tables rondes doivent avoir lieu. La table ronde asiatique se réunira pour la troisième fois au printemps prochain à Singapour afin d'examiner les responsabilités des directeurs et des parties prenantes dans le cadre du gouvernement d'entreprise. La table ronde d'Amérique latine se réunira de nouveau l'année prochaine en Argentine. Une autre table ronde est planifiée pour l'Eurasie, avec une réunion en octobre en Ukraine.
25. Parallèlement à ces efforts pour promouvoir le dialogue sur la réforme, la Banque et l'OCDE se proposent de lancer un *Forum mondial sur le gouvernement d'entreprise* d'ici à la fin de l'année 2000 avec le concours d'autres institutions multilatérales et bilatérales. Ce forum aura pour objectif d'appuyer la réforme du gouvernement d'entreprise en finançant des

---

<sup>8</sup> Les fondements d'un gouvernement d'entreprise de qualité sont énoncés dans les « Principes de l'OCDE relatifs au gouvernement d'entreprise ».

programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités, en mobilisant des apports du secteur privé, en facilitant des recherches qui répondent aux besoins des marchés émergents, et en assurant la diffusion des pratiques optimales.

## V. Comptabilité et audit

26. **Justification.** La crise financière survenue en Asie de l'Est a montré que l'existence de pratiques de comptabilité et d'audit appropriées constitue un fondement indispensable pour la conduite des affaires et pour le bon fonctionnement des marchés nationaux et internationaux, car elle permet d'améliorer la disponibilité, la comparabilité et la transparence de l'information. Dans cette optique, la mise en application de normes internationalement reconnues peut aider à assurer la comparabilité des informations financières sur le plan international et à instaurer un niveau minimum de qualité dans les rapports financiers.
27. **Rôle de la Banque.** La Banque mondiale est consciente de la nécessité d'améliorer les pratiques de comptabilité et d'audit dans ses pays clients. À cette fin, elle s'efforce de contribuer au renforcement des systèmes en vigueur afin d'améliorer la transparence et la responsabilité financières dans le secteur public comme dans le secteur privé. Il s'agit ainsi de favoriser la stabilité financière et la répartition rationnelle des ressources, en permettant aux acteurs du marché d'identifier les risques de manière plus précise et de mieux comprendre la situation des entreprises et des pays. En outre, l'amélioration des rapports financiers et de la transparence est un élément important pour gérer les risques fiduciaires associés aux prêts de la Banque.
28. **État d'avancement des activités.** Dans le cadre de ses programmes d'aide, la Banque continue d'apporter un appui technique et financier à un grand nombre de pays pour développer la profession comptable. Elle collabore également avec les organismes internationaux de normalisation chargés de définir les normes de comptabilité et d'audit. Tout en leur fournissant un soutien financier, elle les aide à identifier les problèmes fondamentaux dans les pays membres, participe en qualité d'observateur aux réunions des comités de normalisation, et contribue à l'élaboration des nouvelles normes. À ce jour, le Comité international des normes comptables (CINC) a publié près de 40 normes comptables internationales, dont un ensemble de normes pour les cotations transfrontières à la demande l'OICV. D'autre part, le comité du secteur public de la Fédération internationale des experts comptables (FIEC) a déjà publié huit normes internationales destinées à améliorer la gestion et la responsabilité financières dans l'administration publique, et il doit préparer une série complète de normes comptables internationales pour le secteur public d'ici 2001.
29. La Banque a aussi joué un rôle de catalyseur pour lancer une action concertée en vue d'améliorer la profession et la pratique de la comptabilité et de l'audit. Elle a aidé le Forum international sur le développement de la comptabilité (IFAD) à mettre en oeuvre un programme d'action international, et elle appuie les efforts des organismes nationaux de contrôle des finances publiques et de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) pour mettre en vigueur des pratiques appropriées dans le secteur public de tous les pays.

30. Dans le cadre de sa contribution aux exercices RRNC et aux efforts internationaux qui sont en cours pour renforcer l'application des normes, la Banque a entrepris d'élaborer des outils de diagnostic pour évaluer les pratiques nationales de comptabilité et d'audit en se servant des normes internationales comme point de référence. Cette évaluation se fait en deux étapes : tout d'abord, on compare les normes nationales avec les références internationales ; puis on détermine dans quelle mesure les normes nationales sont respectées. Les diagnostics reposeront sur des auto-évaluations par les praticiens, qui seront validées par des experts indépendants.
31. **Prochaines étapes.** La Banque s'efforce de parvenir, d'ici à la fin octobre 2000, à un accord avec l'IFAD et les autres partenaires sur la conception finale des modèles d'évaluation des pratiques de comptabilité et d'audit. Parallèlement, des discussions sont en cours avec les autorités nationales, d'autres parties prenantes et les équipes chargées des pays en vue d'identifier six opérations pilotes pour préparer les modules d'évaluation des pratiques de comptabilité et d'audit du secteur privé, en liaison avec les *Évaluations de la responsabilité financière dans les pays* (ERFP), plus globales et plus approfondies, qui auront lieu durant l'exercice 01.

## VI. Insolvabilité et droits des créanciers

32. **Justification.** Les défaillances d'entreprises étant chose commune dans le cadre de marchés concurrentiels, il est indispensable de disposer de systèmes efficaces d'insolvabilité et de droits des créanciers pour parvenir à un développement durable. S'il existe une grande diversité de régimes nationaux d'insolvabilité, les systèmes efficaces se caractérisent par le fait qu'ils fournissent des règles claires et précises pour gérer l'adversité financière, faciliter le partage des risques prévisibles et établir une procédure collective contraignante afin de maximiser la valeur des actifs de l'entreprise défaillante, que celle-ci poursuive son activité ou soit en liquidation. L'existence de ces règles facilite l'accès au crédit et aide à assurer l'exécution des contrats. Il est donc important, aux yeux des investisseurs et des créanciers nationaux aussi bien qu'internationaux, qu'il existe des systèmes efficaces d'insolvabilité et de droits des créanciers, car ceux-ci contribuent à la fois à réduire les risques d'instabilité financière et à résoudre les crises financières qui peuvent se produire.
33. **Rôle de la Banque.** Reconnaissant le rôle crucial des systèmes d'insolvabilité et de droits des créanciers pour le bon fonctionnement des marchés, et l'ampleur des coûts (souvent supportés par les gouvernements) qui résultent d'un système inefficace, la Banque mondiale a intensifié ses efforts dans ce domaine important. Elle a, en particulier, entrepris d'élaborer des principes et pratiques optimales qui puissent servir de référence et de guide pour réformer les régimes d'insolvabilité dans les pays en développement.
34. **État d'avancement des activités.** La Banque a constitué un collectif d'organisations internationales et de spécialistes de l'insolvabilité pour formuler un ensemble de *Principes et lignes directrices pour des systèmes d'insolvabilité efficaces*. Leur élaboration est en bonne voie. Ils ont été présentés à une série d'ateliers régionaux qui ont permis d'obtenir des avis sur leur applicabilité et d'identifier des problèmes régionaux ou nationaux de portée générale. À ce jour, le document préliminaire a été soumis aux représentants de 31 pays dans les

ateliers qui ont eu lieu en Asie et en Europe centrale et dans les pays baltes. Chacun de ces ateliers était organisé conjointement avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

35. Afin de faciliter les consultations à l'échelle internationale, une version révisée du document préliminaire sur les *Principes et lignes directrices* sera placée ce mois d'août sur le site web *Global Insolvency Law Database* (GILD) que la Banque a créé pour accompagner cette initiative. Il est prévu de finaliser ce document à la fin de décembre 2000 pour le présenter au Conseil des administrateurs et au Comité du développement de la Banque.

### **Principes et lignes directrices pour des systèmes d'insolvabilité efficaces**

Un document préliminaire définissant des *Principes et lignes directrices pour des systèmes d'insolvabilité efficaces* sera placé ce mois d'août sur le site web *Global Insolvency Law Database* de la Banque mondiale. Ces principes couvrent les aspects suivants :

- **Cadre légal.** Un système d'insolvabilité doit permettre de répondre à un ensemble de problèmes interdépendants qui sont imputables en dernière analyse à l'insolvabilité elle-même, en définissant des procédures pour faire face à ces problèmes et les résoudre. Ce système doit s'insérer dans un cadre légal et culturel plus large.
- **Cadre institutionnel.** Pour qu'un système d'insolvabilité soit efficace, il est indispensable qu'il repose sur un cadre institutionnel comportant deux éléments essentiels : d'une part, des organes directeurs ayant compétence en matière de procédures d'insolvabilité ; et d'autre part, un système opérationnel pour traiter les dossiers et prendre des décisions.
- **Cadre réglementaire.** Un système d'insolvabilité doit nécessairement être accompagné d'une réglementation permettant de garantir la compétence des fonctionnaires et autres intervenants, d'assurer l'efficacité du système et de maintenir à la fois son intégrité et la confiance du public.
- **Continuité des relations commerciales et des relations de crédit.** La confiance des partenaires commerciaux dans les relations de crédit dépend de la transparence, de la clarté et du respect des réglementations, ce qui suppose l'existence de mécanismes coercitifs fiables, de nature à assurer une continuité dans le traitement de leurs droits. Les principaux aspects couverts dans ce domaine sont : les dispositifs de sécurité et la mise en vigueur des procédures autres que la faillite ; le développement des marchés secondaires ; et le traitement des activités transfrontières.
- **Création d'une culture du secours aux entreprises.** Pour remettre une entreprise sur ses pieds, on peut avoir recours à diverses formules allant d'un règlement amiable ou d'une restructuration informelle à une procédure officielle de règlement judiciaire. Il apparaît indispensable que les pays en développement mettent en place des mécanismes de secours aux entreprises et créent une véritable culture dans ce domaine.

Le document analyse également quatre aspects importants de l'insolvabilité : i) effets systémiques au sein des marchés émergents ; ii) insolvabilité des entreprises publiques ; iii) insolvabilité des banques ; et iv) interface entre systèmes nationaux et marchés internationaux.

36. Dans le même temps, la Banque a entrepris de préparer une matrice pour procéder à l'évaluation des systèmes en place dans les pays à la lumière de ces principes et lignes directrices. Ces exercices consisteront à : déterminer les niveaux d'application et l'efficacité du système d'insolvabilité, ainsi que les facteurs limitant la demande ; comparer les éléments légaux, réglementaires et institutionnels du système avec les pratiques optimales ; examiner la culture du crédit ainsi que les liens entre celle-ci et l'insolvabilité qui donnent lieu à des incitations ou à des désincitations ; et recommander des réformes.
37. **Prochaines étapes.** La priorité est donnée à la finalisation des *Principes et lignes directrices*. À cette fin, il est prévu d'organiser de nouveaux ateliers en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie centrale, en Afrique et au Moyen-Orient afin d'achever les consultations internationales. L'élaboration de modules RRNC expérimentaux ne sera entreprise que lorsque les *Principes et lignes directrices* auront été présentés au Conseil des administrateurs et au Comité du développement de la Banque.
38. Néanmoins, l'objectif est de lancer une première série de six évaluations pilotes durant l'exercice 01, en choisissant des pays représentatifs des différentes régions et des économies en transition aussi bien que des autres économies. Les services de la Banque effectueront ces évaluations avec le concours d'experts d'autres institutions. Il est espéré que ces évaluations apporteront une contribution utile aux futures *Évaluations du secteur financier* et aux études économiques et sectorielles de la Banque, et qu'elles aideront ensuite les gouvernements à établir des priorités en matière de réformes et de renforcement des capacités.

## VII. Gestion de la dette

39. **Justification.** Les enseignements tirés des crises financières de la fin des années 90 ont aussi mis en lumière la nécessité d'établir un cadre approprié pour la gestion de la dette et d'organiser rationnellement les marchés des capitaux. Si l'indigence des politiques de gestion de la dette n'a pas été l'unique ou la principale cause de ces crises, elle a souvent contribué à les aggraver. Une bonne gestion de la dette permet de réduire l'exposition à la contagion et aux risques financiers, en servant de catalyseur pour développer et diversifier les marchés financiers. Si cela vaut aussi bien pour le secteur public que pour le secteur privé, il faut reconnaître que, dans beaucoup de pays en développement, le portefeuille de la dette publique demeure le principal portefeuille financier. D'où l'importance de lignes directrices permettant d'assurer une gestion saine de la dette publique, de façon à réduire le risque que la gestion du portefeuille public ne devienne une source d'instabilité pour l'ensemble du marché.
40. Pour que la dette puisse être gérée adéquatement, il faut qu'il existe un marché national des titres de créance publics qui fonctionne bien. Ce marché contribue aussi à l'expansion des marchés des capitaux privés en favorisant le développement de l'infrastructure financière, l'amélioration de la liquidité et la fixation de taux d'intérêt indicatifs. C'est pourquoi l'appui à l'établissement d'un marché national des titres de créance publics fait partie intégrante des activités destinées à promouvoir le développement du secteur financier.

41. **Rôle de la Banque.** Dans le cadre de l'effort plus général visant à renforcer la gestion des risques et la gestion du secteur public, et à aider les gouvernements à réduire leur vulnérabilité aux facteurs extérieurs, le CMFI a demandé à la Banque mondiale et au FMI d'élaborer des *Lignes directrices pour la gestion de la dette publique* en collaboration avec des experts nationaux. Ce travail est complété par l'élaboration conjointe d'un *Manuel du praticien* qui traite de manière exhaustive du développement et de la gestion des marchés nationaux des titres de créance.
42. Ce travail vient compléter la vaste gamme de services d'assistance technique que la Banque et le FMI fournissent traditionnellement à leurs pays clients pour les aider à gérer la dette publique. Cette assistance inclut les éléments suivants : organisation de conférences et d'ateliers sur tous les aspects de la gestion de la dette publique, formation à l'analyse des risques, conseils pour la gestion des affaires publiques, et appui au développement des marchés nationaux des obligations et à la gestion des obligations conditionnelles et de la dette sous-nationale. Elle comprend aussi des études sur la viabilité de la dette et la vulnérabilité, les stratégies de consolidation de la dette, les systèmes de gestion de la dette et la collecte de statistiques. Beaucoup d'emprunteurs de la BIRD sollicitent ce type d'aide de la Banque et il faut s'attendre à ce que la demande augmente lorsque les *Lignes directrices* et le *Manuel du praticien* auront été diffusés.
43. **État d'avancement des activités.** Un projet de *Lignes directrices*, tenant compte des commentaires formulés par les experts en gestion de la dette de plus de 30 pays, a été examiné à la mi-juillet dans des réunions informelles des Conseils d'administration de la Banque et du FMI. Ces *Lignes directrices* concernent à la fois la dette publique intérieure et extérieure. Elles s'efforcent de définir des principes applicables à tous les pays, quels que soient leur stade de développement et les structures institutionnelles en place pour gérer la dette.

#### **Lignes directrices pour la gestion de la dette publique**

Le projet de *Lignes directrices pour la gestion de la dette publique*, qui a été examiné à la mi-juillet au cours de réunions informelles des Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI, concerne à la fois la dette publique intérieure et extérieure.

Ces *Lignes directrices* couvrent les aspects suivants : i) objectifs et coordination des activités de gestion de la dette ; ii) transparence et responsabilité ; iii) cadre institutionnel ; iv) stratégie de gestion de la dette ; v) modalités de gestion des risques ; et vi) création d'un marché des valeurs mobilières fonctionnant efficacement.

Elles font ressortir la nécessité de définir des objectifs clairs, de séparer et de coordonner la gestion de la dette et la gestion monétaire, et de gérer les risques de refinancement, ainsi que les risques de perte sur le change et sur les taux d'intérêt. Elles soulignent également l'importance d'une structure de gestion appropriée, ce qui implique l'existence de cadres légaux adéquats, une conception judicieuse de la délégation de pouvoirs et de responsabilités entre les organismes publics qui interviennent dans la gestion de la dette, ainsi qu'une transparence de la part de l'État sur les aspects matériellement importants des opérations de gestion de la dette.



44. Dans le même temps, un projet de *Manuel du praticien* a été distribué à un certain nombre de responsables de la gestion de la dette et d'experts du secteur privé, et l'on est en train de le réviser pour le diffuser plus largement en septembre 2000. Ce manuel contient des conseils pratiques destinés à aider les décideurs (notamment ceux des marchés émergents) à établir des marchés nationaux des titres de créance qui fonctionnent efficacement. Il aborde des questions essentielles telles que : l'amélioration de la liquidité des marchés ; le développement de l'infrastructure financière ; la promotion de la demande des investisseurs ; le rôle de l'État en tant qu'émetteur de titres ; et le renforcement de la réglementation et de la supervision des marchés des valeurs mobilières.
45. **Prochaines étapes.** Une série de conférences sur la gestion de la dette publique aura lieu d'ici à décembre 2000 en Afrique, au Moyen-Orient, en Europe, en Asie et dans les Amériques. La version définitive des *Lignes directrices*, intégrant les contributions reçues durant ces conférences, sera présentée aux Conseils d'administration de la Banque et du FMI au début de 2001, puis soumise à l'approbation du CMFI lorsque celui-ci se réunira au printemps 2001.
46. Une fois qu'ils auront été finalisés, les *Lignes directrices* et le *Manuel du praticien* serviront de référence centrale pour les activités d'assistance technique de la Banque dans le domaine de la gestion de la dette publique. Cependant, étant donné que les pays clients en sont à des stades de développement très divers tant en ce qui concerne leurs capacités de gestion de la dette que leurs pratiques institutionnelles, il faudra faire preuve de souplesse dans l'application des *Lignes directrices* et du *Manuel du praticien* pour concevoir cette assistance technique.

### VIII. Protection sociale

47. **Justification.** Lors de la récente vague de crises, il est apparu que les faiblesses marquant les politiques et institutions sociales peuvent exacerber les effets subis par les groupes vulnérables et retarder la reprise de l'économie dans les pays en développement, qui sont particulièrement vulnérables à ces chocs. C'est pourquoi le développement du secteur financier et du secteur privé doit aller de pair avec la mise en place d'un système de protection sociale efficace et la possibilité d'en élargir les programmes quand la situation sociale l'exige. Cependant, les gouvernements manquent souvent des ressources et des capacités techniques nécessaires pour assurer une protection sociale aux groupes les plus vulnérables, particulièrement au cœur des crises et dans la période qui leur fait suite.

### Protection sociale

Par « protection sociale », on entend les interventions publiques visant à : i) aider les particuliers, les ménages et les communautés à mieux gérer les risques ; et ii) apporter un soutien aux plus démunis. Cette définition est plus large que l'acception traditionnelle, qui limite la protection sociale à des mesures publiques destinées à assurer une sécurité de revenu aux individus (telles que les interventions sur le marché du travail, l'assurance sociale et les filets de sécurité sociale). Désormais, la protection sociale est conçue à la fois comme un filet de sécurité et un tremplin pour permettre aux pauvres de s'extirper de la pauvreté, ou au moins de retrouver un travail rémunérateur.

Cette nouvelle définition encourage à adopter une approche plus intégrée, en élargissant le champ des interventions au-delà de ce qui était considéré jusqu'à présent comme la limite de la protection sociale. Elle met l'accent de manière plus explicite sur les interactions entre les mécanismes informels, les mécanismes s'appuyant sur les forces du marché et les mécanismes publics, et sur les interactions entre les parties prenantes.

48. **Rôle de la Banque.** Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement économique et social, la Banque mondiale s'attache à aider les gouvernements à établir des programmes de protection sociale efficaces et durables. Pour ce faire, elle met en oeuvre une combinaison d'opérations de prêts renouvelés, d'assistance technique et d'activités destinées à faciliter le partage des connaissances et l'apprentissage. Étant donné la place centrale de ce programme de travail dans le mandat de la Banque, le Comité du développement lui a demandé d'élaborer un rapport sur les politiques et pratiques permettant d'aider les pays à faire face aux crises, tout en assurant la protection des groupes les plus vulnérables et la poursuite du processus de développement à long terme.
49. **État d'avancement des activités.** En réponse à cette demande, la Banque a préparé un document intitulé « *Prévention et gestion des dimensions sociales des crises : bonnes pratiques en politique sociale* », qui a été présenté au Comité du développement en septembre 1999. Ce document analyse les aspects fondamentaux des crises économiques et sociales, et décrit les pratiques appropriées pour y faire face. Le Comité du développement a accueilli favorablement ce rapport et a demandé à la Banque de continuer à réunir et à diffuser des informations sur les pratiques appropriées pour prévenir les crises économiques et en atténuer le coût social.
50. Parmi les principales activités de suivi figure l'élaboration de la première *Étude sur la stratégie sectorielle de protection sociale*, qui doit être présentée au Conseil des administrateurs de la Banque le 7 septembre 2000. Ce document propose une stratégie cohérente pour les interventions de la Banque dans ce domaine, en plaçant l'analyse, la conception et l'exécution des programmes dans le cadre d'une approche intégrée reposant sur le concept de gestion des risques sociaux.
51. Cette vision de la protection sociale est énoncée dans un manuel de référence conçu pour faciliter la mise en oeuvre du *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté* (CSLP). Ce manuel est destiné à aider les décideurs à élaborer des programmes et politiques de protection sociale qui contribueront à atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté définis par le CSLP. Il fournit des lignes directrices pour déterminer les causes fondamentales de risque et de vulnérabilité, identifier les groupes les plus affectés, évaluer l'efficacité des différents

programmes et sélectionner les indicateurs les plus pertinents pour suivre les progrès accomplis. Ce manuel décrit aussi brièvement les caractéristiques des programmes et les bonnes pratiques pour une série d'interventions en matière de protection sociale.

52. D'autres activités ont été entreprises afin de promouvoir la protection sociale : organisation de la *Deuxième conférence internationale sur les fonds sociaux*, au cours de laquelle le rôle des fonds sociaux dans le cadre de la gestion des risques a été examiné ; diffusion d'un manuel (le *Pensions Reform Primer*) pour résoudre la question de la sécurité des revenus des personnes âgées dans le cadre de la gestion des risques ; et tenue d'une *Conférence sur le travail des enfants* qui a permis de dégager des enseignements du travail effectué dans ce domaine et de définir les orientations des activités futures.
53. En outre, la Banque soutient activement l'*Initiative de financement de filets de protection sociale pour la CEAP*. L'objectif de cette initiative est de formuler, à la lumière des expériences récentes, une série de lignes directrices concernant l'application des politiques et programmes de sécurité sociale qui seront soumises à l'approbation des ministres des finances de la CEAP. Dans cette optique, une étude a été lancée pour examiner l'expérience de pays sélectionnés (Indonésie, République de Corée, Thaïlande, Chili, Mexique et Pérou).
54. **Prochaines étapes.** La Banque continuera à établir et diffuser de bonnes pratiques et à promouvoir la protection sociale par différents moyens. Sa stratégie à moyen terme consiste à intégrer la protection sociale et la gestion des risques sociaux dans le dialogue avec les pays, au travers de la mise en oeuvre du CSLP et de l'assistance aux pays, en collaboration étroite avec ses partenaires. En outre, la Banque apportera un appui à la Commission des Nations Unies pour le développement social (qui a choisi la protection sociale comme thème central de sa session de 2001), ce qui va dans le sens des recommandations formulées précédemment par le Comité du développement en faveur de la poursuite de la collaboration avec les Nations Unies dans le domaine de la protection sociale. Dans l'immédiat, il est prévu de lancer un projet d'assistance technique financé par l'ASEM pour aider les gouvernements — en particulier ceux des pays affectés par la crise financière de l'Asie de l'Est — à mettre en place des politiques de protection sociale qui leur permettent de gérer efficacement les risques. Les résultats de l'étude effectuée dans le cadre de la CEAP seront présentés à la réunion des ministres des finances de la CEAP en novembre 2000.

### Annexe 1 : État d'avancement des activités relatives à l'application des normes et des codes

Domaine	Normes/Principes	Méthodologie/Modèles	Évaluations entreprises
<b>Diffusion des données</b>	<b>1. Norme spéciale de diffusion des données (NSDD)</b>		<b>RRNC</b>
	<b>Institution</b>	FMI	FMI
	<b>Situation</b>	Approuvée par les administrateurs du FMI en mars 1996. A fait l'objet de deux révisions importantes depuis cette date.	47 pays ont adopté cette norme 11 modules RRNC achevés ; 5 en cours d'élaboration
		—————	—————
	<b>2. Système général de diffusion des données (SGDF)</b>		<b>RRNC</b>
	<b>Institution</b>	FMI	FMI
	<b>Situation</b>	Approuvé par les administrateurs du FMI en décembre 1997.	
<b>Politique de finances publiques</b>	<b>Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques</b>	<b>Manuel sur la transparence des finances publiques</b>	<b>RRNC</b>
	<b>Institution</b>	FMI	FMI
	<b>Situation</b>	Adopté par le Comité intérimaire du FMI en avril 1998.	Approuvé par les administrateurs du FMI. Le Fonds a aussi produit un questionnaire et une méthode d'auto-évaluation. 13 modules RRNC achevés ; 11 en cours d'élaboration
<b>Politiques monétaire et financière</b>	<b>Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière</b>	<b>Document complémentaire</b>	<b>PESF/RRNC</b>
	<b>Institution</b>	FMI	FMI
	<b>Situation</b>	Approuvé par le Comité intérimaire du FMI en septembre 1999.	Un document complémentaire est en cours d'élaboration pour aider les membres à appliquer le code. 10 exercices PESF achevés ; 2 en cours d'élaboration 11 modules RRNC achevés ; 2 en cours d'élaboration

<b>Domaine</b>	<b>Normes/Principes</b>	<b>Méthodologie/Modèles</b>	<b>Évaluations entreprises</b>
<b>Contrôle bancaire</b>	<i>Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace</i>	<i>Méthodologie pour évaluer l'application des principes fondamentaux</i>	<i>PESF/RRNC</i>
<b>Institution</b>	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB)	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB)	FMI et Banque mondiale
<b>Situation</b>	Publiés par le CBCB en septembre 1997 et approuvés par la communauté financière internationale en octobre 1997.	Une méthodologie fournissant des critères précis pour évaluer l'application des principes de base a été publiée en octobre 1999.	10 exercices PESF achevés ; 2 en cours 8 modules RRNC achevés ; 1 en cours d'élaboration
<b>Réglementation des marchés des valeurs mobilières</b>	<i>Objectifs et principes de la régulation financière</i>	<i>Application des objectifs et principes de la régulation financière</i>	<i>PESF/RRNC</i>
<b>Institution</b>	Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières (OICV)	OICV	FMI et Banque mondiale
<b>Situation</b>	Publiés par l'OICV en septembre 1998.	Une méthode d'autoévaluation a été élaborée en mai 2000.	Le Secrétariat de l'OICV collabore avec la Banque mondiale, le FMI et les banques multilatérales de développement. 6 exercices PESF achevés ; 1 en cours 8 modules RRNC achevés
<b>Contrôle des assurances</b>	<i>Principes pour le contrôle des assurances</i>	<i>Méthodologie pour évaluer l'application des principes</i>	<i>PESF/RRNC</i>
<b>Institution</b>	Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA)	AICA	FMI et Banque mondiale
<b>Situation</b>	Publiés par l'AICA en septembre 1997.	Élaborée par l'AICA en avril 2000. L'AICA a demandé aux services du FMI et de la Banque de préparer le chapitre sur la structure du rapport d'évaluation.	6 exercices PESF achevés ; 1 en cours 5 modules RRNC achevés

<b>Domaine</b>	<b>Normes/Principes</b>	<b>Méthodologie/Modèles</b>	<b>Évaluations entreprises</b>
<b>Paiements et règlements</b>  <b>Institution</b>  <b>Situation</b>	<p><i>Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement importants sur le plan systémique</i></p> <p>Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR)</p> <p>Un document préliminaire a été publié par le CSPR en décembre 1999.</p>	<p>CSPR</p> <p>Le groupe de travail du CSPR est en train d'étudier la façon dont les principes peuvent être interprétés et appliqués dans différents contextes</p>	<p><i>PESF/RRNC</i></p> <p>FMI et Banque mondiale</p> <p>7 exercices PESF achevés ; 1 en cours</p>
<b>Gouvernement d'entreprise</b>  <b>Institution</b>  <b>Situation</b>	<p><i>Principes relatifs au gouvernement d'entreprise</i></p> <p>OCDE et Banque mondiale</p> <p>Approuvés par la réunion ministérielle de l'OCDE en mai 1999.</p>	<p><i>Modèle d'évaluation du gouvernement d'entreprise</i></p> <p>OCDE et Banque mondiale</p> <p>Stade de validation : un Forum mondial sur le gouvernement d'entreprise et plusieurs tables rondes régionales doivent produire des papiers blancs sur la réforme du gouvernement d'entreprise en se servant des principes de l'OCDE comme référence.</p>	<p><i>RRNC (évaluation du gouvernement d'entreprise)</i></p> <p>Banque mondiale</p> <p>6 évaluations presque achevées ; 6 prévues pour l'exercice 01</p>
<b>Comptabilité</b>  <b>Institution</b>  <b>Situation</b>	<p><i>Normes comptables internationales (NCI)</i></p> <p>Comité international des normes comptables (CINC)</p> <p>Le CINC a publié à ce jour 39NCI. Le CBCB a défini des normes pour les superviseurs de banque. L'OICV est en train d'évaluer une série de normes pour les offres de titres et les cotations transfrontières. Le CINC évalue l'adéquation des NCI pour les assurances. La FIEC a publié 8 normes comptables pour le secteur public qui s'inspirent des NCI.</p>	<p><i>Évaluation des pratiques comptables dans les pays</i></p> <p>Banque mondiale</p> <p>En collaboration avec l'IFAD, la Banque mondiale est en train de mettre au point un outil de diagnostic pour évaluer les normes comptables et les pratiques effectives des pays.</p>	<p><i>RRNC (évaluation de la comptabilité et de l'audit)</i></p> <p>Banque mondiale</p> <p>6 évaluations prévues pour l'exercice 01</p>

<b>Domaine</b>	<b>Normes/Principes</b>	<b>Méthodologie/Modèles</b>	<b>Évaluations entreprises</b>
<b>Audit</b>	<i>Normes d'audit internationales (NAI)</i>	<i>Évaluation des pratiques d'audit dans les pays</i>	<i>RRNC (évaluation de la comptabilité et de l'audit)</i>
<b>Institution</b>	Fédération internationale des experts-comptables (FIEC)	Banque mondiale	Banque mondiale
<b>Situation</b>	Le Comité international des normes d'audit de la FIEC a élaboré des NAI et des déclarations de principe sur les pratiques d'audit.	En collaboration avec l'IFAD, la Banque mondiale est en train de mettre au point un outil de diagnostic pour évaluer les normes d'audit et les pratiques effectives des pays.	6 évaluation prévues pour l'exercice 01
<b>Insolvabilité et droits des créanciers</b>	<i>Principes et lignes directrices pour des systèmes d'insolvabilité efficaces</i>	<i>Matrice d'évaluation</i>	<i>RRNC (évaluation des systèmes d'insolvabilité et de droits des créanciers dans les pays)</i>
<b>Institution</b>	Banque mondiale	Banque mondiale	Banque mondiale
<b>Situation</b>	Une version préliminaire des <i>Principes et lignes directrices</i> a été examinée dans deux ateliers régionaux et sera placée en août sur le site web de la Banque <i>Global Insolvency Law Database</i> . La CNUDCI a adopté la <i>Loi type sur l'insolvabilité internationale</i> en mai 1997. Le FMI a publié un rapport intitulé <i>Pour des procédures d'insolvabilité ordonnées et efficaces</i> en 1999.	La Banque est en train de préparer une matrice qui sera utilisée dans les évaluations pilotes.	6 évaluations prévues pour l'exercice 01
<b>Gestion de la dette</b>	<i>Lignes directrices pour la gestion de la dette publique</i>		<i>Pas d'évaluations RRNC prévues</i>
<b>Institution</b>	FMI et Banque mondiale		
<b>Situation</b>	Un projet de <i>Lignes directrices</i> a été examiné à la mi-juillet dans des réunions informelles des Conseils d'administration du FMI et de la Banque. Après une large diffusion et un nouvel examen par les administrateurs, la version définitive sera soumise à l'approbation du CMFI lors de sa réunion du printemps 2001.		

**Annexe 2 : Modules RRNC - évaluations achevées (✓) et en cours (✓<sup>o</sup>)**

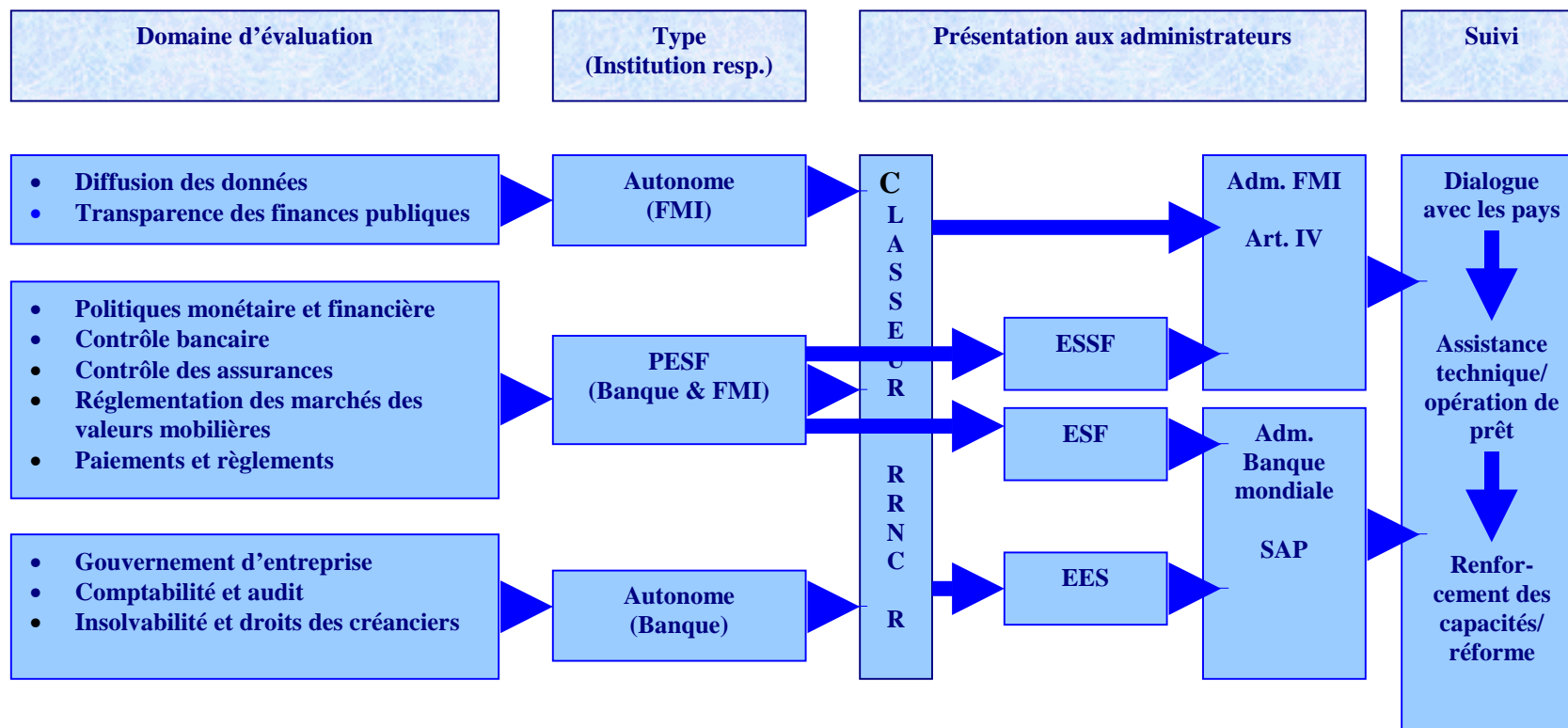
	Pays	Diffusion des données (NSDD)	Politique de finances publiques	Politiques monétaire et financière	Contrôle bancaire	Réglementation des marchés des valeurs mobilières	Contrôle des assurances	Paiements et règlements	Gouvernement d'entreprise	Comptabilité et audit	Systèmes d'insolvabilité et de droits des créanciers
1	Afrique du Sud*			✓	✓	✓	✓	✓			
2	Albanie	✓									
3	Argentine	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
4	Australie	✓	✓	✓	✓	✓					
5	Azerbaïdjan		✓ <sup>o</sup>								
6	Bangladesh	✓									
7	Brésil								✓ <sup>o</sup>		
8	Bulgarie	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
9	Cameroun*	✓	✓	✓	✓		✓	✓			
10	Canada*			✓	✓	✓	✓	✓			
11	Colombie*			✓	✓						
12	Corée	✓ <sup>o</sup>	✓ <sup>o</sup>								
13	El Salvador*			✓ <sup>o</sup>	✓ <sup>o</sup>						
14	Estonie*			✓	✓	✓	✓	✓			
15	France	✓ <sup>o</sup>	✓ <sup>o</sup>	✓ <sup>o</sup>	✓ <sup>o</sup>						
16	Grèce		✓								
17	Hong Kong	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
18	Hongrie*		✓ <sup>o</sup>	✓ <sup>o</sup>	✓ <sup>o</sup>	✓ <sup>o</sup>	✓ <sup>o</sup>	✓ <sup>o</sup>			
19	Inde*		✓	✓	✓	✓		✓	✓ <sup>o</sup>		
20	Iran*			✓	✓						
21	Irlande*			✓	✓	✓	✓	✓			
22	Kazakhstan*			✓	✓	✓	✓	✓			
23	Liban*			✓	✓						
24	Macédoine										
25	Malaisie								✓ <sup>o</sup>		
26	Mongolie	✓ <sup>o</sup>									
27	Mozambique		✓ <sup>o</sup>								
28	Ouganda	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
29	Pakistan		✓ <sup>o</sup>								
30	Papouasie-Nouvelle-Guinée		✓ <sup>o</sup>								
31	Pologne								✓ <sup>o</sup>		
32	Rép. tchèque	✓	✓	✓	✓	✓					

\* Pays PESF



33	<b>Royaume-Uni</b>	!	!	!	!	!	!				
34	<b>Russie</b>	✓ <sup>Ⓞ</sup>	✓ <sup>Ⓞ</sup>	✓ <sup>Ⓞ</sup>							
35	<b>Suède</b>		✓ <sup>Ⓞ</sup>								
36	<b>Tunisie</b>	✓	✓	✓	✓	✓					
37	<b>Turquie</b>		✓						✓ <sup>Ⓞ</sup>		
38	<b>Ukraine</b>		✓								
39	<b>Uruguay</b>	✓ <sup>Ⓞ</sup>	✓ <sup>Ⓞ</sup>								
40	<b>Zimbabwe</b>								✓ <sup>Ⓞ</sup>		

## Annexe 3 : Processus RRNC et activités Banque-FMI dans les pays



Note : RRNC = Rapport sur le respect des normes et des codes ; PESF = Programme d'évaluation du secteur financier ; ESSF = Évaluation de la stabilité du secteur financier ; ESF = Évaluation du secteur financier ; EES = Études économiques et sociales ; SAP = Stratégie d'assistance au pays.